

7. PISTES D'INTERVENTION POUR LA RÉUTILISATION DE L'ÉGLISE

7.1 Le programme de centre culturel

a- PREAMBULE

Suite à la demande d'Euroméditerranée de proposer des idées et pistes de projet concernant la réutilisation de l'église Saint-Martin d'Arenc, nous avons souhaité réfléchir à des solutions permettant d'intégrer le programme du centre culturel tout en conservant au maximum l'ancienne église dans ses dispositions d'origine.

Il ne s'agit pas d'un projet à l'état d'esquisse mais de simple croquis et dessin d'intention ayant pour objectif de faciliter la visualisation d'un futur possible pour le monument, et de donner une ambiance générale au centre culturel. Ces éléments graphiques et réflexions sont donnés à titre indicatif, ils ne prennent pas en compte un réel programme, un budget et font abstraction des règlements et avis des différentes institutions en charge du contrôle. Ces éléments graphiques sont établis dans le seul objectif de servir de base à une discussion et réflexion sur le devenir de l'église Saint-Martin d'Arenc.

Dans un premier temps, il est intéressant d'apporter un regard critique sur les solutions envisagées préalablement. Il ne s'agit pas d'apporter un jugement de valeur mais d'établir les avantages et inconvénients des solutions envisagées. Nous ferons ici abstraction de l'aspect économique pour nous concentrer sur les enjeux uniquement patrimoniaux, architecturaux et fonctionnels.

b- ANALYSE DES SOLUTIONS POSSIBLES

La démolition complète et évocation de l'église :

Cette solution radicale se base surtout sur les arguments économiques et sur le coût estimé des travaux de renforcement structurel, indispensable à une sauvegarde de l'édifice, qui seraient disproportionnés vis à vis de la valeur patrimoniale et historique supposées de l'église. Nous avons cependant déterminé dans le présent diagnostic que cet édifice possède bel et bien une réelle valeur patrimoniale. La démolition complète signifie la perte définitive de l'édifice en ne conservant que des éléments en souvenir de son histoire et de sa présence (évocation de volumétries, de traces...etc). La démolition, qui n'est évidemment pas souhaitable d'un point de vue patrimonial est une solution qui peut être envisagée comme toutes les autres. Cependant, il nous semble qu'il y a une certaine incohérence à vouloir démolir un édifice qui ne présenterait pas suffisamment de valeur patrimoniale tout en souhaitant conserver sa mémoire par des interventions architecturale et scénographique plus ou moins importantes. Il est vrai que l'église de Saint-martin, malgré le fait qu'elle soit désaffectée de puis de nombreuses années, n'en reste pas moins un point de repère au sein du quartier, une des dernière construction d'importance possédant une épaisseur historique témoin du passé lointain d'Arenc.

Malgré tout, cette solution a pour elle l'avantage de permettre la conception d'un nouvel équipement en totale liberté ou presque sur cette grande parcelle. Mais le poids de l'édifice démolie ne risque-t-il pas d'être trop lourd à porter pour lui?

La conservation partielle d'élément :

Comme nous l'avons signalé dans le cadre du présent rapport, bien qu'il soit fragilisé, il s'agit d'un édifice encore debout qui conserve encore la majeure partie de ses dispositions d'origine. La valeur patrimoniale de l'église concerne le monument dans son ensemble, dans ses qualités intrinsèques générales, son style, son système constructif et sa place dans le quartier et plus largement dans l'histoire de l'architecture sacrée de la région. La démolition partielle de l'édifice pour n'en conserver qu'une partie ne semble pas être une solution justifiable, en tout cas d'un point de vue patrimonial et historique. Effectivement, il s'agit d'un compromis entre conservation d'une partie de l'édifice et création libre d'un nouvel équipement qui a apporte des avantages sur les deux aspects mais qui présente selon nous des incohérences vis à vis de la présentation du patrimoine.

La conservation complète (ou presque) :

Cette solution est celle qui permet de conserver l'histoire et le patrimoine que représente l'église de Saint-Martin d'Arenc. Pour pouvoir conserver un édifice, il

est impératif de lui trouver une fonction, et le programme de centre culturel semble bien adapté. Il est cependant compréhensible que la surface de l'église ne soit pas suffisante pour intégrer un tel programme et des extensions sont donc nécessaires. Cette solution est sur le plan architectural et patrimonial très intéressante. Elle permet de conserver les ouvrages anciens tout en leur apportant des adaptation indispensables et en créant des espaces supplémentaires. Elle à l'avantage de créer un dialogue équilibré entre l'architecture sacrée et l'architecture contemporaine de l'extension qui s'enrichiront mutuellement dans un même élan culturel.

Il s'agit cependant de la solution la plus complexe sur le plan architectural, technique et fonctionnel. Elle nécessite des solutions techniques visant à imbriquer les structures anciennes et nouvelles tout en conservant une harmonie générale. Elle oblige également à adapter un minimum le programme à l'édifice conservé. Même si l'ancienne église sera conservée, ce ne sera pas elle qui devra s'adapter au programme mais l'inverse. Enfin, dans les difficultés, nous pouvons aussi évoquer le poids symbolique de l'église qui sera conservée et au sein de laquelle, les aménagements et œuvres devront trouver leur place en maintenant un équilibre complexe mais bénéfique à l'ensemble du projet.

c- PISTES ET REFLEXIONS

Réflexion pour la création d'une extension permettant de conserver et réutiliser l'église en lieu d'exposition

Un programme a été défini en vue d'installer un centre départemental de la photographie sur le site de l'actuelle église Saint-martin. Ce programme est en effet très intéressant et présente l'avantage d'être adapté à l'ancien lieu de culte qui conserve une mémoire et une symbolique intrinsèque forte. Néanmoins l'ambition de ce programme induit une surface nécessaire plus importante que celle offerte par l'édifice.

A la vue du contexte général, et dans l'objectif d'une conservation, il nous semble que certaines adaptations plus ou moins lourdes peuvent être acceptables ou du moins proposées, afin d'adapter le site à ce futur programme.

En faisant abstraction de toutes considérations réglementaires et sous réserve des avis de l'abf nous avons souhaité ébaucher quelques propositions visant à conserver l'église dans son intégrité tout en augmentant considérablement la surface utilisable.

Une possible extension - évocation des dispositions anciennes :

Il est donc ici proposé de conserver l'église dans son état actuel, en prévoyant bien entendu les travaux prioritaires de renforcement structurels et les interventions de restauration nécessaires.

Une extension pourrait se développer en soubassement de l'église en privilégiant le nord et l'est. Cela permettrait de libérer un grand espace paysager à l'ouest en conservant les platanes et en libérant la vue privilégiée sur l'édifice depuis le parvis surélevé des Archives Départementales.

L'extension au droit du chevet évoquera les anciens volumes du presbytère (aujourd'hui disparu et à l'état de ruines - voir photo aérienne ci-après de l'état initial).

Elle pourra être surélevée de part et d'autre du chœur afin de laisser le chevet visible entre les deux volumes contemporains. Deux niveaux sont ici facilement envisageables. Il est à noter qu'au cours de l'histoire de l'église, plusieurs bâtiments ont été construits puis démolis dans la bande au nord de l'enclos.

L'extension latérale conservera un volume plus bas, au niveau des chapelles du bas-côté et englobera la base du clocher. Des accès réalisés dans certaines chapelles à l'est permettront la liaison directe avec le volume de l'église, lieu d'exposition principal. L'intérieur de l'église pourra être aménagé en cohérence avec le programme et ses besoins.

L'objectif est de rapporter un volume en soubassement de l'église afin de conserver un équilibre architectural et de ne pas nuire à la lecture de l'église.



Photo aérienne de l'église St-Martin d'Arenc en 1960 - le presbytère et annexe sont encore intacts au niveau du chevet, on observe aussi une construction contre le clocher

Les façades de ces extensions seront largement ouvertes afin d'obtenir des transparences permettant d'apercevoir depuis l'extérieur le soubassement de l'église et de son clocher. Les murs de l'église en pierre et en enduit restaurés serviront donc de « fond de scène » aux aménagements intérieurs de l'extension contemporaine créant un effet de contraste et un dialogue architectural direct très intéressant.

Du côté ouest, il est proposé de ne pas faire trop avancer l'extension devant le bas-côté comme à l'est, le volume se développera donc en fond de parcelle. En effet, cela permettra de :

- Conserver la lisibilité de l'église en approchant depuis l'ouest en arrivant par la rue mires et depuis le parvis des Archives.
- Conserver un bel espace paysager à l'extérieur pouvant être polyvalent à l'ombre des platanes.
- Préserver au moins en partie l'alignement de platanes anciens, faisant partie de l'histoire du lieu et participant fortement à l'intégration paysagère de l'ensemble du site.

Enfin, la structure de l'extension, de part son positionnement pourra, dans la mesure du possible, participer à la consolidation de la structure de l'édifice. La réalisation des reprises en sous-œuvre impliquant la création de tranchées en pieds de façade des bas-côtés, la réalisation de l'extension contre le collatéral pourra éventuellement permettre d'optimiser et d'associer les travaux de fondations et de confortement.

En plus des reprises en sous-œuvre, la conception de l'extension à l'est, en englobant la base du clocher, pourra éventuellement participer à son renforcement en faisant office d'étalement.

A l'intérieur de l'église :

Après les renforcements structurels indispensables, les travaux de restauration et d'aménagements pourront être menés.

Il est proposé de restaurer l'ensemble des intérieurs de l'église (nef, chœur, bas-côtés, chapelles). Tout sera conservé en place et restauré, qu'il s'agisse des sculptures, des sols en mosaïques ou des autels. Ces éléments pourront participer à la scénographie du nouvel établissement. Il ne semble par contre pas cohérent de restituer des éléments historiques disparus de l'église du fait notamment de sa nouvelle fonction.

Les nouveaux aménagements intérieurs de l'église devront permettre la mise en valeur des volumes du monument. Il devra s'agir d'ouvrages rapportés présentant

Maîtrise de l'ouvrage:	Propriétaire:	Equipe	Objet de la mission	Objet
EPA EUROMEDITERRANEE L'Astrolabe - 79 boulevard de Dunkerque CS 70443 - 13235 MARSEILLE Cedex 02	Département des Bouches-du-Rhône 52 avenue de Saint-Just 13 256 Marseille Cedex 20	Architecte du Patrimoine : MATONTI-POLITI A & P / BMI PATRIMOINE / ATELIER LION ASSOCIES	Bet structure: Architecte- urbaniste mandataire: Mission de DIAGNOSTIC Préalable de l'EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENCE à Marseille	EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENCE

7. PISTES D'INTERVENTION POUR LA RÉUTILISATION DE L'ÉGLISE

7.1 Le programme de centre culturel

un caractère réversible. Dans le respect de ces conditions, le projet pourra prévoir des aménagements plus ou moins imposants. Il ne semble pas souhaitable d'aménager des planchers intermédiaires dans le grand volume de la nef afin de ne pas nuire à sa qualité et à la perception spatiale. Il semble cependant envisageable de prévoir des espaces surélevés, sortes de passerelles, au niveau des collatéraux en liaison avec l'ancienne tribune sur le volume du porche d'entrée.

En ce qui concerne les voûtes en briques creuses couvrant toutes les travées de l'église, étant donné leur état sanitaires et leur état structurel parfois précaire, il semble qu'il peut être envisagé de déposer certaines travées et notamment celles au centre de la nef. En effet, la conservation, restauration de ces ouvrages non structurels risque d'être très complexe et coûteux et il est probable que certaines de ces voûtes doivent être démontées pour être restituées. Dans l'objectif d'un aménagement contemporain venant s'intégrer harmonieusement à l'édifice, il nous semble possible, dans le respect de l'édifice, de proposer le remplacement de certaines voûtes par des éléments transparents, à claire-voie ou translucides, évoquant la forme des coupoles actuelles. Cela permettra d'apporter une importante lumière zénithale, transformant le volume intérieur, créant un effet architectural et plastique très intéressant et en cohérence avec la nouvelle fonction du lieu. Cela permettra aussi, en donnant à voir les charpentes, d'enrichir la compréhension des visiteurs sur la conception et le fonctionnement structurel de l'édifice. Ce type d'intervention devra néanmoins être limité à quelques travées sélectionnées en fonction de l'état sanitaire des voûtes et de leur emplacement au sein de l'espace muséal. Dans cet objectif, il pourra donc être proposé de créer, en correspondance de ces voûtes « transparentes », des travées de toitures couvertes de verrières en lieu et place des couvertures en tuiles. La couverture vitrée devra cependant intégrer des systèmes de brise-soleil afin d'éviter les problématiques de surchauffe inhérentes à ce type d'éclairage zénithal.

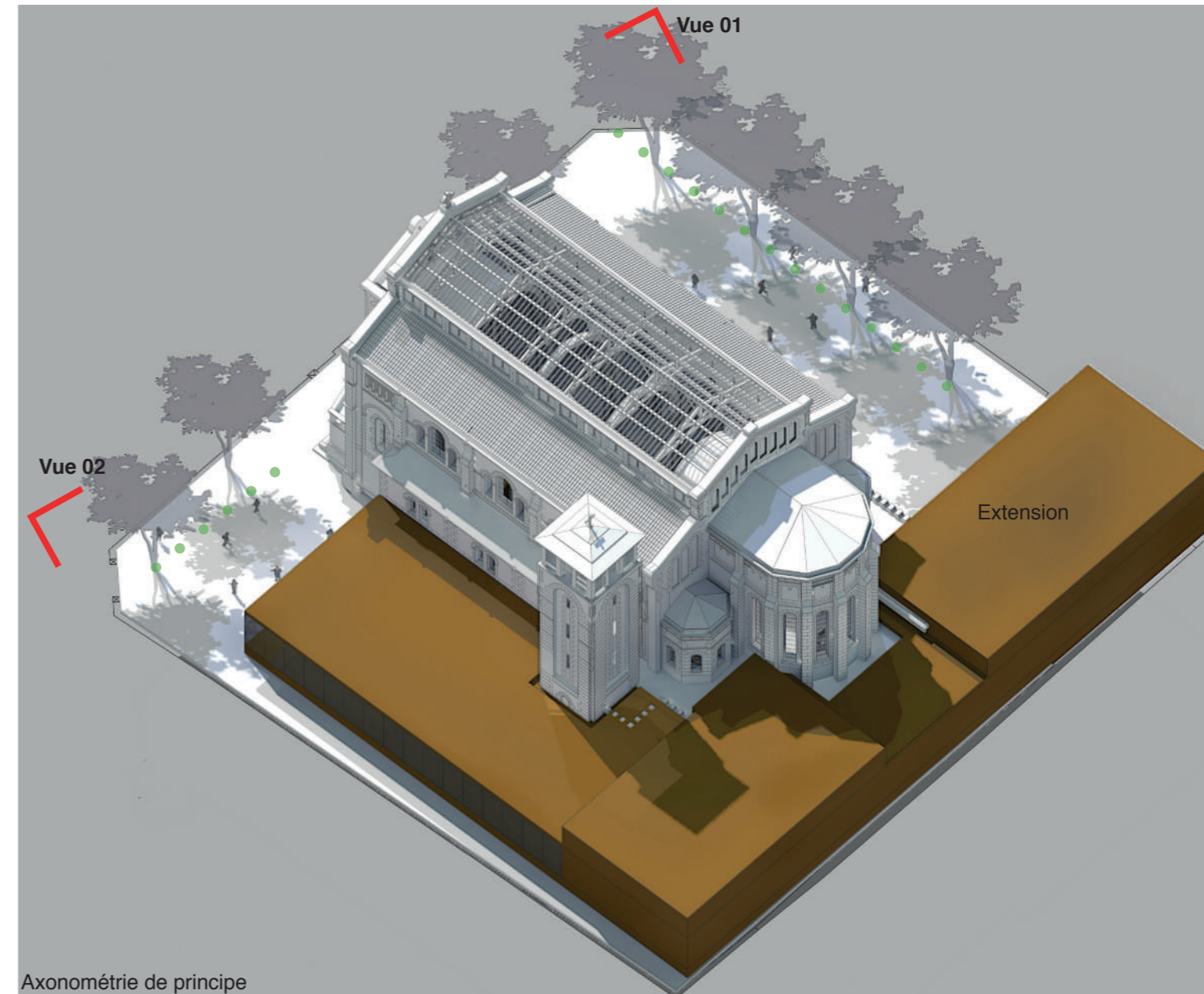
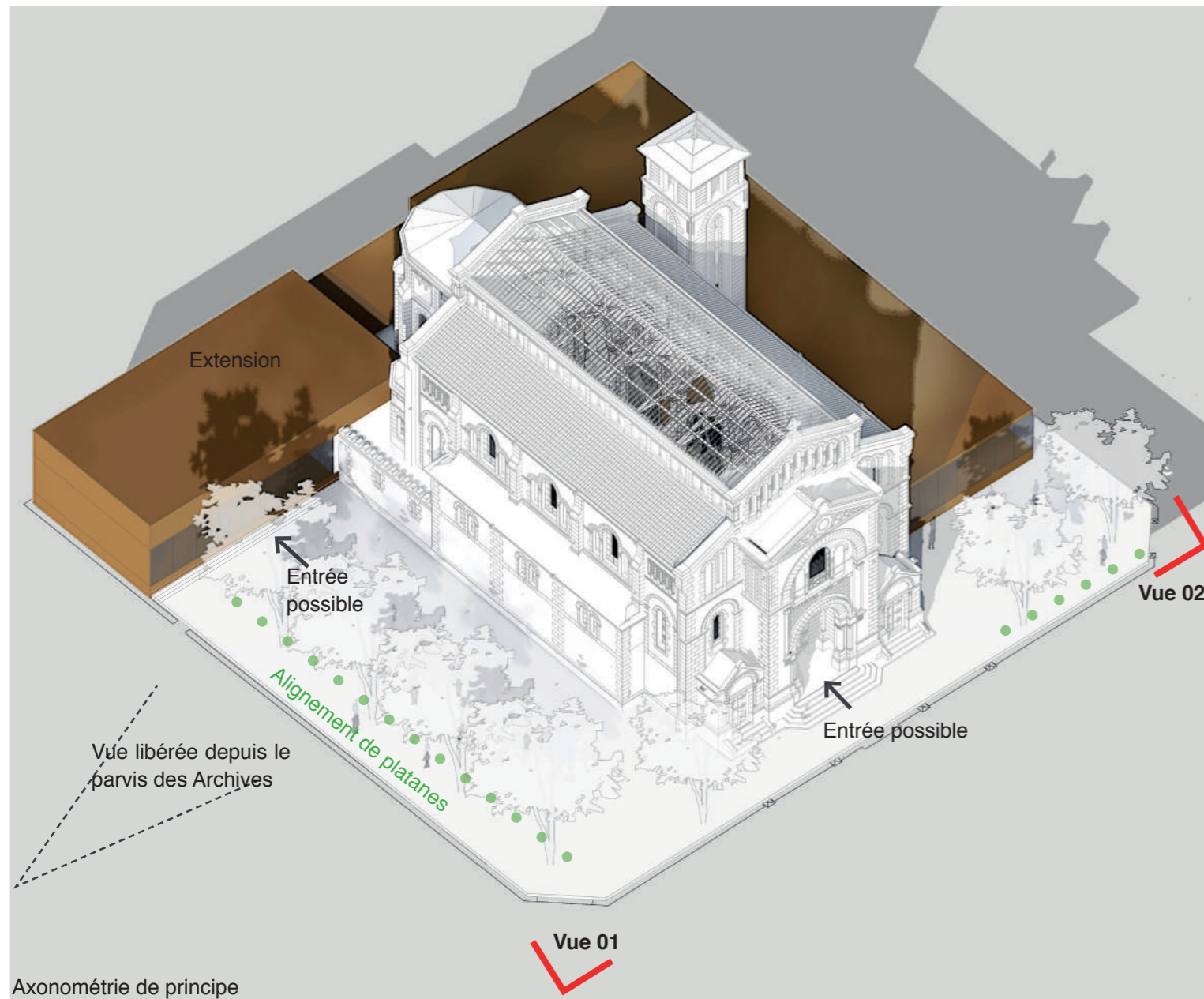
Le clos et couvert de l'église :

Le clos et le couvert de l'église seront restaurés. Les murs en pierres et en enduits seront nettoyés et restaurés. Une attention particulière sera portée à la restauration des sculptures de la façade d'entrée sud et de son porche. Les vitraux seront également conservés et restaurés. Ce sera également le cas de l'ensemble des ouvrages de menuiserie comme les portes d'entrée, tambour qui font partie de l'ensemble architectural cohérent que constitue l'église.

Les espaces extérieurs :

L'objectif est de conserver au maximum des espaces paysagers extérieurs participant à la qualité du lieu et à l'intégration de l'ensemble bâti dans l'environnement urbain. La zone ouest de l'enclos sera conservée et recevra un aménagement paysager. Elle pourra servir de zone d'exposition extérieure et éventuellement d'espace d'entrée. Cela dépendra si l'entrée se fait par l'église ou par l'extension. Les platanes seront conservés également dans la mesure du possible notamment l'alignement ouest qui est fait partie des plantations les plus anciennes de l'enclos.

Enfin les mur bahuts, les piliers en pierre et les clôtures en fer forgé seront conservés et mis en valeur. Ce sera particulièrement le cas de la clôture sur l'alignement de la rue Mirès.



Maîtrise de l'ouvrage:

EPA EUROMEDITERRANEE
L'Astrolabe - 79 boulevard de Dunkerque
CS 70443 - 13235 MARSEILLE Cedex 02

Propriétaire:

Département des Bouches-du-Rhône
52 avenue de Saint-Just
13 256 Marseille Cedex 20

Equipe

Architecte du Patrimoine : **Bet structure:** Architecte-urbaniste mandataire:
MATONTI-POLITI A & P / BMI PATRIMOINE / ATELIER LION ASSOCIES

Objet de la mission

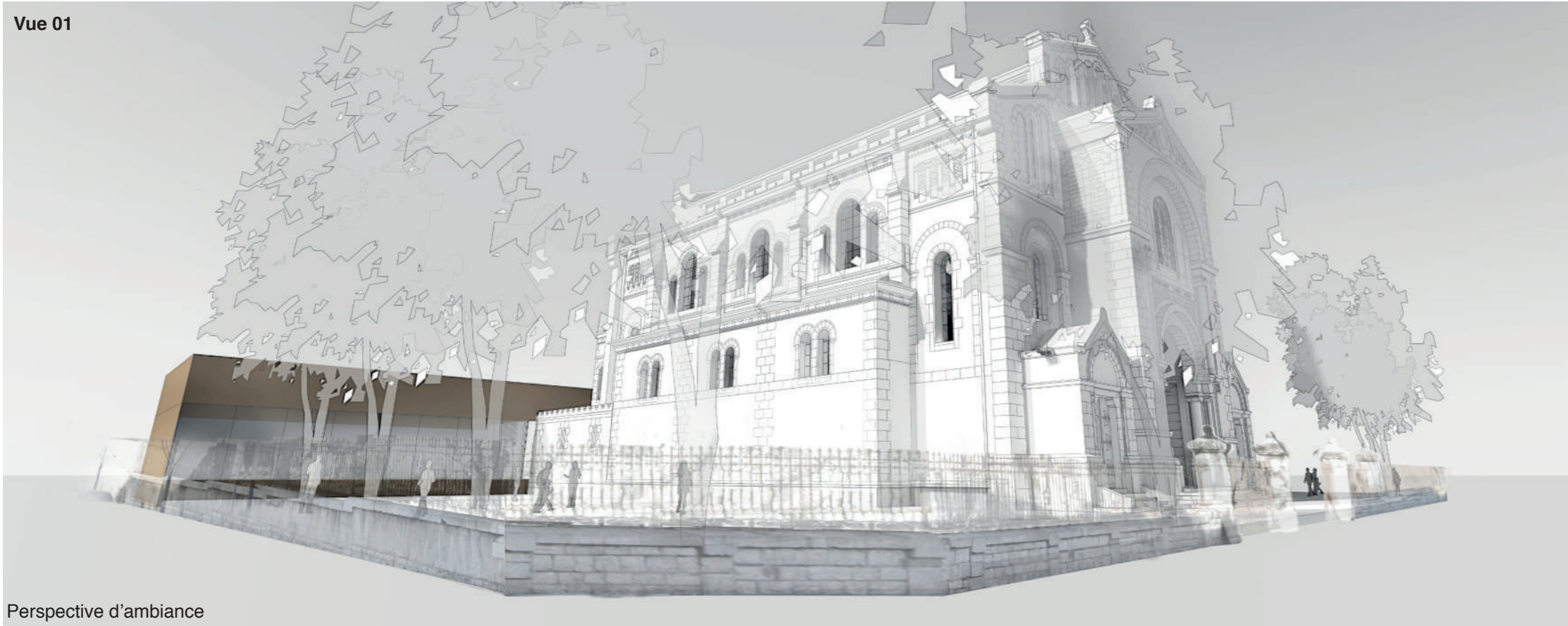
Mission de DIAGNOSTIC Préalable
de l'EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENOC à Marseille

Objet

EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENOC

7. PISTES D'INTERVENTION POUR LA RÉUTILISATION DE L'ÉGLISE

7.2 Perspectives d'ambiance



Vue 01

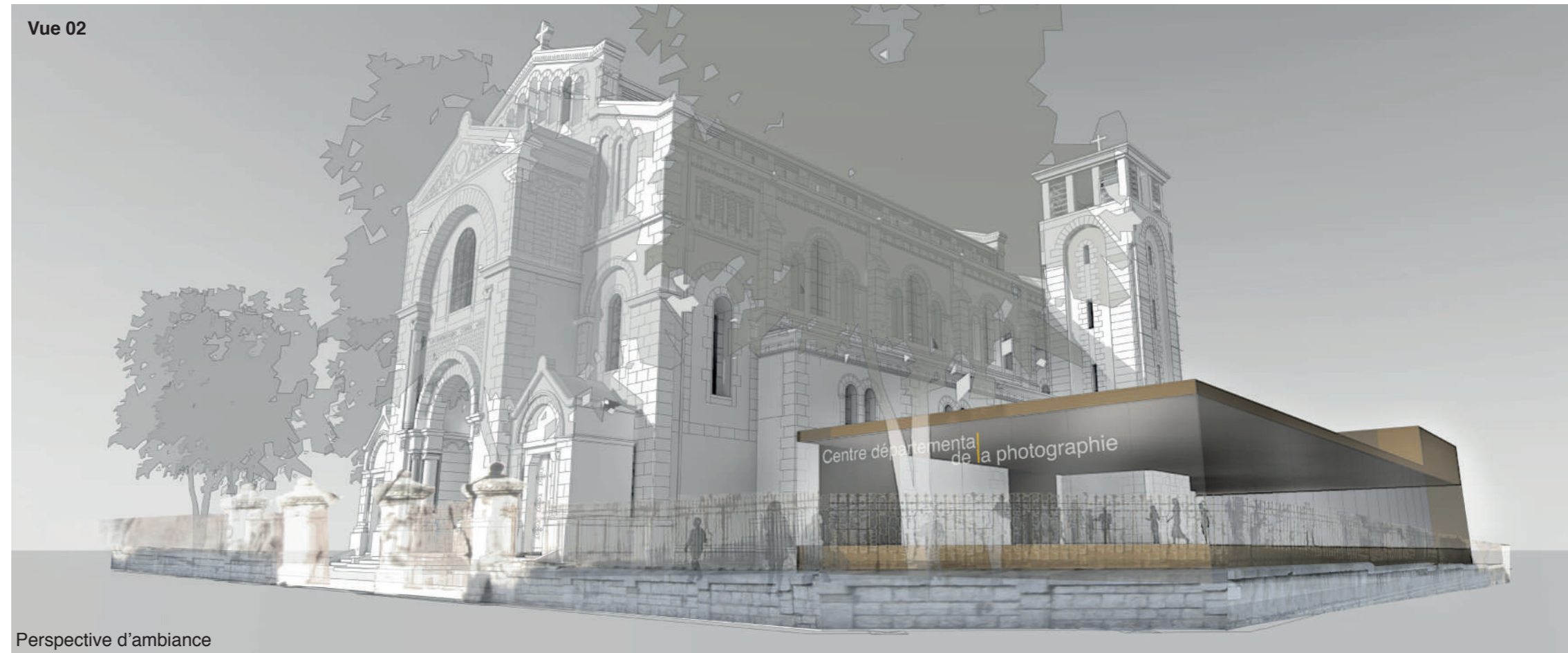
Perspective d'ambiance

Découverte en venant de l'ouest:

- Espace laissé libre à l'ouest de l'église
- Conservation de l'alignement d'arbre
- Vue privilégiée depuis le parvis des Archives.
- Le volume de l'extension participe en fond de scène à la manière de l'ancien presbytère.

Découverte en venant de l'est:

- Bande végétalisée devant l'extension
- Le volume contemporain prend ici une place plus importante et accompagne le volume de l'église et du clocher.
- Il sert d'élément d'appel du public, un volume en avancé signalant le centre culturel



Vue 02

Perspective d'ambiance

Maîtrise de l'ouvrage:

EPA EUROMEDITERRANEE
L'Astrolabe - 79 boulevard de Dunkerque
CS 70443 - 13235 MARSEILLE Cedex 02

Propriétaire:

Département des Bouches-du-Rhône
52 avenue de Saint-Just
13 256 Marseille Cedex 20

Equipe

Architecte du Patrimoine : **Bet structure:** Architecte-urbaniste mandataire:
MATONTI-POLITI A & P / BMI PATRIMOINE / ATELIER LION ASSOCIES

Objet de la mission

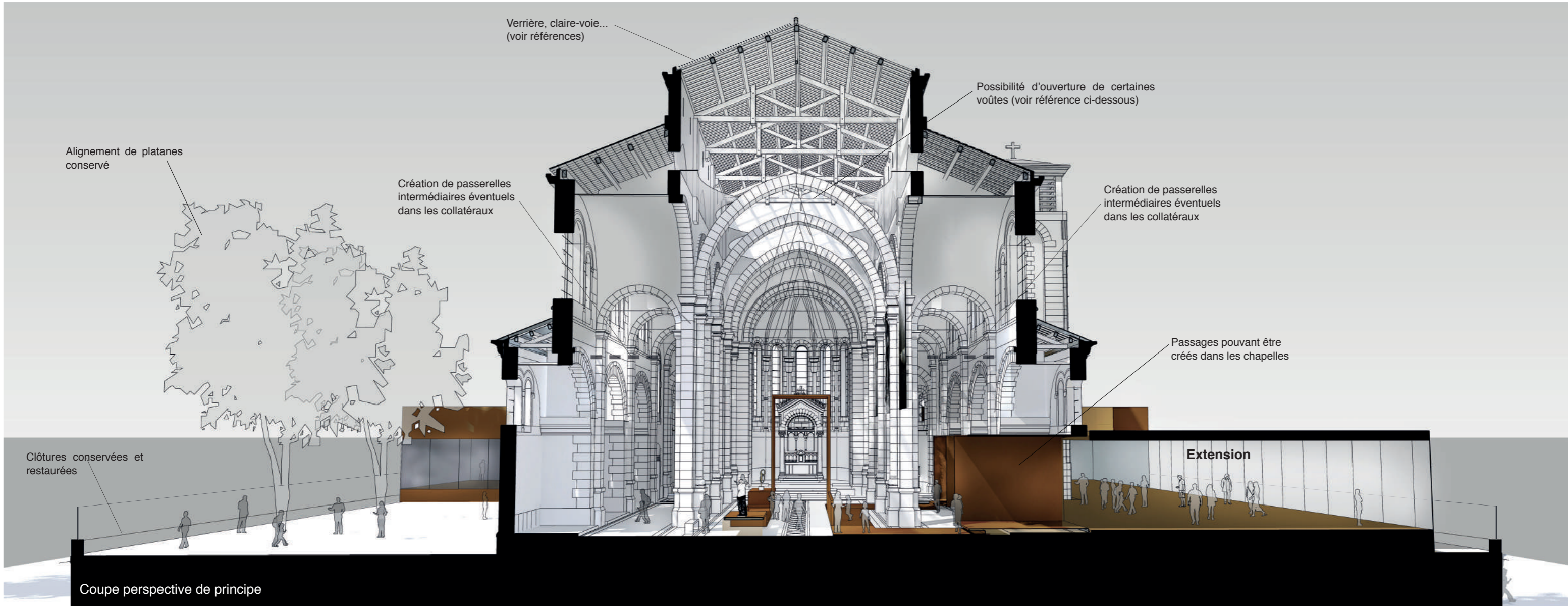
Mission de DIAGNOSTIC Préalable
de l'EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENOC à Marseille

Objet

EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENOC

7. PISTES D'INTERVENTION POUR LA RÉUTILISATION DE L'ÉGLISE

7.2 Perspectives d'ambiance



Références d'aménagements:



Eglise transformée en bibliothèque aux pays Bas
Molenaar & Bol & VanDillen



Exposition «Life in Cities» (Michael Wolf), église des Frères Prêcheurs, Arles



Références de voûtes traitées de façon «contemporaine» à claire-voie
1 - E. Fidone - Basilica paleocristiana di San Pietro

Maîtrise de l'ouvrage:

EPA EUROMEDITERRANEE
L'Astrolabe - 79 boulevard de Dunkerque
CS 70443 - 13235 MARSEILLE Cedex 02

Propriétaire:

Département des Bouches-du-Rhône
52 avenue de Saint-Just
13 256 Marseille Cedex 20

Equipe

Architecte du Patrimoine : **Bet structure:** **Architecte- urbaniste mandataire:**
MATONTI-POLITI A & P / BMI PATRIMOINE / ATELIER LION ASSOCIES

Objet de la mission

Mission de DIAGNOSTIC Préalable
de l'EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENOC à Marseille

Objet

➤ **EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENOC**

7. PISTES D'INTERVENTION POUR LA RÉUTILISATION DE L'ÉGLISE

7.2 Perspectives d'ambiance



Perspective d'ambiance

Principe d'aménagement intérieur:

- Traitement résolument contemporain en harmonie avec l'environnement historique de l'église
- Aménagement dans la mesure du possible réversible
- Conserver la lisibilité des volumes et de l'architecture
- ...

Maîtrise de l'ouvrage:

EPA EUROMEDITERRANEE
L'Astrolabe - 79 boulevard de Dunkerque
CS 70443 - 13235 MARSEILLE Cedex 02

Propriétaire:

Département des Bouches-du-Rhône
52 avenue de Saint-Just
13 256 Marseille Cedex 20

Equipe

Architecte du Patrimoine : **Bet structure:** Architecte-urbaniste mandataire:
MATONTI-POLITI A & P / BMI PATRIMOINE / ATELIER LION ASSOCIES

Objet de la mission

Mission de DIAGNOSTIC Préalable
de l'EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENC à Marseille

Objet

➔ **EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENC**

7. PISTES D'INTERVENTION POUR LA RÉUTILISATION DE L'ÉGLISE

7.2 Perspectives d'ambiance



Perspective d'ambiance

Réflexion sur la possibilité de mettre en place des passerelles au niveau des bas-côté et de l'ancienne tribune: les structure devront s'intégrer parfaitement au bâti ancien, sans nuire à son architecture. Les passerelles passeraient entre les murs et les piliers en conservant une distance.

Maîtrise de l'ouvrage:

EPA EUROMEDITERRANEE
L'Astrolabe - 79 boulevard de Dunkerque
CS 70443 - 13235 MARSEILLE Cedex 02

Propriétaire:

Département des Bouches-du-Rhône
52 avenue de Saint-Just
13 256 Marseille Cedex 20

Equipe

Architecte du Patrimoine : **Bet structure:** **Architecte- urbaniste mandataire:**
MATONTI-POLITI A & P / BMI PATRIMOINE / ATELIER LION ASSOCIES

Objet de la mission

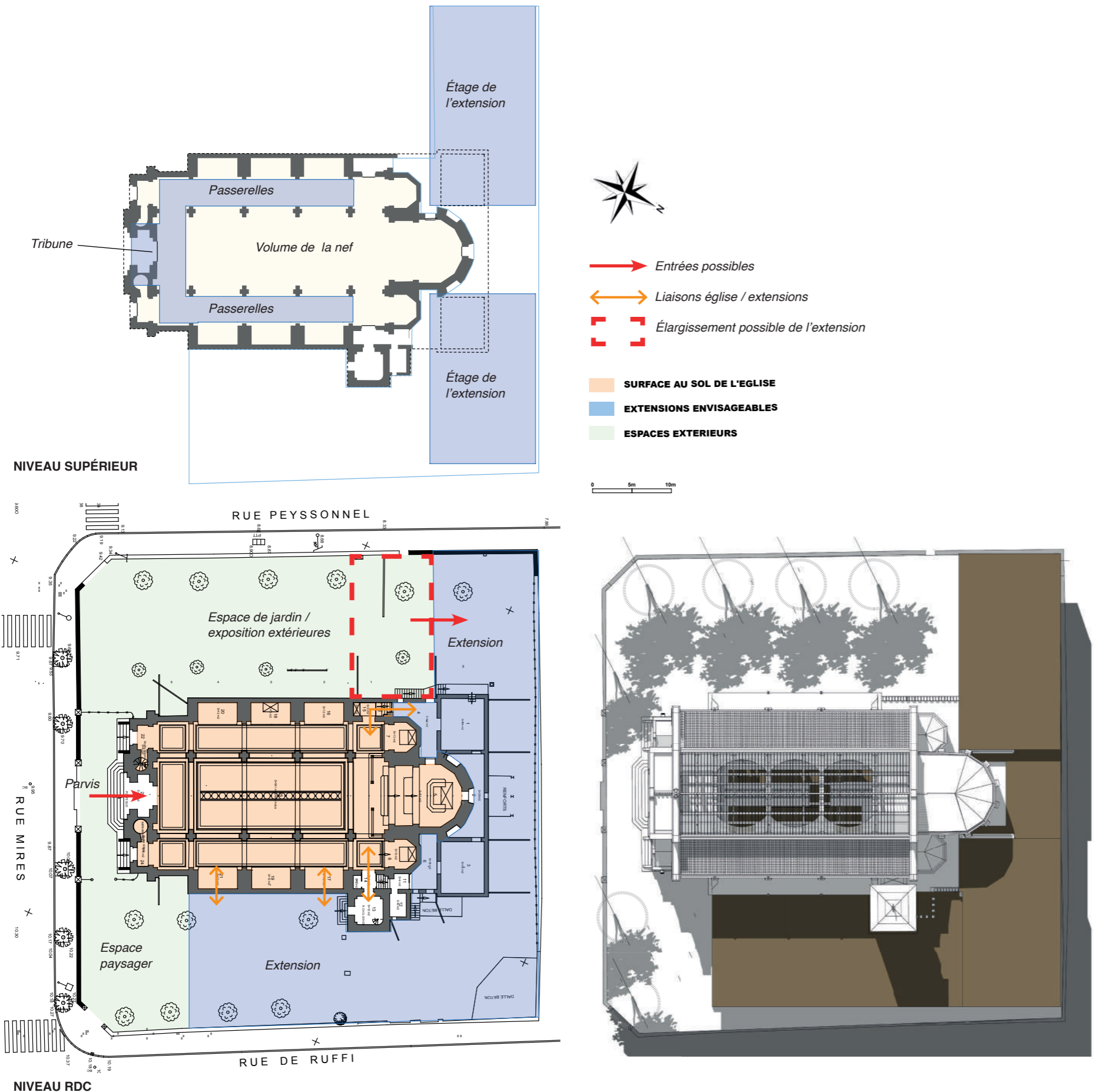
Mission de DIAGNOSTIC Préalable
de l'EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENC à Marseille

Objet

➔ **EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENC**

7. PISTES D'INTERVENTION POUR LA RÉUTILISATION DE L'ÉGLISE

7.3 Evaluation des surfaces



Surface existantes conservées :

L'église (nef, chœur, bas-côtés et chapelle représente une surface d'environ **730 m²** au sol

Surface extension :

En rajoutant un volume au nord et à l'est de l'église (dont une surface occupant l'ancien presbytère en ruine au niveau du chevet), il est possible de rajouter une surface en rdc d'environ **1200 m²**

Il semble également possible de prévoir des volumes sur deux étages au niveau du chevet, évoquant les anciennes volumes du presbytère et laissant la visibilité sur le chœur de l'église.

Ces deux plateaux permettraient d'ajouter une surface d'environ **620 m²** à l'étage.

Surface créées à l'intérieur de l'église :

Des planchers complémentaires à l'intérieur du volume de l'église et particulièrement dans les bas-côtés (coursives et espaces d'exposition suspendus, raccordement avec la tribune...etc...) pourraient être envisagés.

Surface estimée de ces planchers supérieurs : **230 m²**

Total des surfaces approximatives pour l'espace muséal :

2780 m² environ

Total des espaces extérieurs :

1175 m² environ

Ces surfaces données à titre indicatif constitue une première base. L'étude détaillé d'un projet permettra évidemment d'optimiser ces surfaces et certainement de les augmenter considérablement en prévoyant possiblement un élargissement de l'aile au nord-ouest de l'église qui pourrait facilement être élargie d'une dizaine de mètre (en correspondance de l'ancien presbytère / annexe). La surface supplémentaire au sol serait d'environ 190 m²

Il pourrait également être envisageable d'augmenter la surface de l'étage de l'extension, d'aménager des toits terrasses accessibles, etc... L'ensemble de ces propositions devra être soumis à l'architecte des bâtiment de France pour avis.

Pour rappel, l'étude de faisabilité de PR Optim prévoyait pour la création d'un centre culturel dans un nouveau bâtiment une surface d'espace muséal d'environ 3249 m² et une surface d'espaces extérieurs de 470m².

Maîtrise de l'ouvrage:

EPA EUROMEDITERRANEE
L'Astrolabe - 79 boulevard de Dunkerque
CS 70443 - 13235 MARSEILLE Cedex 02

Propriétaire:

Département des Bouches-du-Rhône
52 avenue de Saint-Just
13 256 Marseille Cedex 20

Equipe

Architecte du Patrimoine : **Bet structure:** Architecte- urbaniste mandataire:
MATONTI-POLITI A & P / BMI PATRIMOINE / ATELIER LION ASSOCIES

Objet de la mission

Mission de DIAGNOSTIC Préalable
de l'EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENOC à Marseille

Objet

EGLISE SAINT-MARTIN D'ARENOC